

La Sûreté provinciale, composée d'hommes bien entraînés et alertes, est en mesure d'assurer aux citoyens de la province la protection qu'ils ont droit d'attendre d'elle.

**La Police provinciale de l'Ontario.**—La Police provinciale de l'Ontario relève du procureur général de la province. Elle est chargée de faire observer la loi dans les régions rurales et non organisées de la province et, contractuellement, dans certaines municipalités.

L'expansion de la Police, depuis ses débuts, aux premiers temps de la Confédération, jusqu'à l'adoption de la loi de la Police en 1946, est décrite à la page 350 de l'*Annuaire* de 1950.

A l'heure actuelle, la Police, dont l'effectif est d'environ 1,092, comprend un quartier général à Toronto et 16 districts avec quartier général à Chatham, London, Dundas, Niagara-Falls, Aurora, Mount-Forest, Barrie, Peterborough, Belleville, Perth, Cornwall, Haileybury, Sudbury, Cochrane, Port-Arthur et Kenora. Un détachement suffisant pour faire observer la loi est affecté à chaque district. Il existe à Toronto une division des investigations criminelles, dirigée par un inspecteur en chef, qui enquête sur les crimes de caractère majeur. L'installation d'un réseau policier de communications par T.S.F. à fréquence modulée, l'un des plus vastes au monde, a mis à la disposition de la police un moyen des plus efficaces pour combattre le désordre.

Quarante-sept stations fixes et 351 unités mobiles équipées d'un émetteur-récepteur sont en activité. Les stations de 250 watts des quartiers-généraux régionaux fonctionnent 24 heures par jour et plusieurs des automobiles de patrouille sont en service jour et nuit.

Jusqu'en juillet 1950, 75 municipalités se sont prévaluées des dispositions de la loi de la Police pour confier le maintien de l'ordre chez elles à la Police provinciale de l'Ontario.

**La Police provinciale de la Colombie-Britannique\*.**—L'*Annuaire* de 1950, page 352, fait l'historique de la Police provinciale de la Colombie-Britannique, dont l'organisation a suivi l'arrivée des chercheurs d'or en 1858.

Actuellement, l'effectif de la police comprend 530 hommes de tous grades. Pour fins administratives, la province est divisée en 12 districts policiers, chacun sous la direction d'un officier. Le quartier général comporte une section d'investigations criminelles ainsi qu'une école de formation. On se sert beaucoup d'un réseau de radio à ondes courtes qui relie 23 stations principales établies partout dans la province; 8 vaisseaux policiers qui patrouillent la côte sont également munis d'un poste de radio à ondes courtes et de radiotéléphonie.

La Police vient en aide également aux ministères fédéraux et provinciaux qui le lui demandent. En 1925, il a été donné aux municipalités de s'assurer, par voie d'entente forfaitaire, les services de la police Provinciale; 45 villes l'ont déjà fait.

La Police fournit une aide inestimable aux œuvres de jeunesse. Elle donne des causeries sur des sujets tels que la bonne conduite, le civisme, la sécurité de la route, les armes à feu et les explosifs, la vie sous la tente et les précautions qu'elle exige, les premiers soins, etc. Elle prête aussi son concours au développement des sports et des jeux et les agents fournissent des renseignements aux groupements de jeunesse qui s'adressent à eux.

\* Comme l'indique le renvoi au bas de la p. 292, la Gendarmerie royale du Canada a pris en charge les fonctions de la Police provinciale de la Colombie-Britannique le 15 août 1950.